

## Description

Le déclarant ou la déclarante en douane accomplissent toutes les démarches administratives et les formalités douanières que nécessitent l'importation ou l'exportation de marchandises. Ils établissent des déclarations conformément à la législation et aux tarifs en vigueur pour le trafic routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien. Engagés par des maisons d'expédition, les déclarants en douane ne doivent pas être confondus avec les spécialistes de douane, collaborateurs de l'Administration fédérale des douanes, qui contrôlent les déclarations et perçoivent les droits et les taxes exigibles. Leurs principales activités consistent à:

### Préparation des déclarations en douane

- connaître les dispositions légales (droit douanier, lois et ordonnances sanitaires, environnementales, etc.) en relation notamment avec les divers produits importés ou exportés: denrées alimentaires, alcools, végétaux, sérums et vaccins, métaux précieux, explosifs, etc.;
- renseigner le client sur le classement tarifaire des marchandises;
- contrôler la conformité des documents fournis (factures, bulletins de livraison, certificats d'origine, etc.), limiter au maximum les risques d'erreurs pour éviter des pénalités douanières;
- effectuer parfois un contrôle des marchandises à l'entrepôt;

### Etablissement des documents officiels

- établir des déclarations en douane en identifiant la marchandise et remplir des formulaires électroniques d'importation, d'exportation, de dédouanement, etc.;
- préparer des attestations particulières pour les matières dangereuses, les substances explosives ou radioactives, les œuvres d'art, etc. et joindre des documents tels que certificats sanitaires, permis, déclarations d'importation;
- communiquer à la douane les renseignements concernant le mode de vente entre le vendeur et l'acheteur, ainsi que l'origine des marchandises (quantité, poids, destination, moyen de transport, etc.);
- appliquer les tarifs prévus, calculer les montants des droits et taxes, en fonction de la matière, des dimensions, des particularités des marchandises;

### Organisation interne

- encadrer et former les employés du secteur douanier de l'entreprise, superviser leur travail;
- établir des contacts avec les professionnels chargés du transport des marchandises.

### Environnement de travail

Le déclarant ou la déclarante en douane titulaire d'un brevet fédéral sont des cadres qui assument seuls les mandats confiés par les clients à la maison d'expédition pour laquelle ils travaillent. Ils sont en contact étroit et régulier avec les spécialistes de douane en Suisse et dans l'Union européenne, ainsi qu'avec les transporteurs. Leurs horaires sont en principe réguliers, mais le rythme d'activité varie en fonction des arrivages de marchandises.

## Formation

La formation de déclarant ou de déclarante en douane est modulaire et s'acquiert en emploi.

### Lieu

- Genève.

### Durée

- 4 semestres.

### Conditions d'admission à l'examen

- CFC d'employé-e de commerce et pratique professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine de l'import-export;
- autre CFC, maturité ou titre jugé équivalent, et pratique professionnelle d'au moins 4 ans dont 3 dans le domaine de l'import-export;
- autre profil et au moins 7 ans de pratique professionnelle dans le domaine de l'import-export;
- acquisition des certificats de modules requis ou attestations d'équivalence.

### Titre obtenu

- brevet fédéral de déclarant ou déclarante en douane.

### Contenu

#### Modules

- Logistique d'expédition;
- Supply Chain Management;
- Economie d'entreprise;
- Déroulement douanier UE.

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Aptitude à négocier
- Sens commercial
- Facilité pour les langues
- Esprit méthodique
- Bonne mémoire
- Résistance nerveuse

## Perspectives professionnelles

Le déclarant en douane ou la déclarante en douane sont employés au service de transit ou d'opérations douanières de maisons d'expédition. S'ils travaillent dans une grande entreprise, ils supervisent les tâches d'une équipe de déclarants.

Après quelques années d'expérience, les déclarants en douane brevetés se spécialisent dans certaines catégories de marchandises et peuvent devenir chef-fe de service.

### Perfectionnement

Les déclarants en douane peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours sur la législation douanière mis sur pied par les associations professionnelles, les maisons d'import-export, l'Administration fédérale des douanes, etc.;
- brevet fédéral de transitaire, formation en emploi, Genève;
- brevet fédéral de spécialiste du commerce international, formation en emploi, Paudex;
- diplôme d'économiste d'entreprise ES, 3 ans en emploi, Lausanne et Neuchâtel;
- Bachelor of Science HES en économie d'entreprise, 3 ans à plein temps ou 4 ans en emploi, divers lieux de Suisse romande.

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Agent technico-commercial BF/Agente technico-commerciale BF
- Spécialiste de commerce international BF/Specialiste de commerce international BF
- Spécialiste de douane BF/Specialiste de douane BF
- Transitaire BF/Transitaire BF

## Adresses

SPEDLOGSWISS  
Elisabethenstrasse 44  
Case postale  
4002 Basel  
Tél.: 061 205 98 00  
<http://www.spedlogswiss.com>